



Édifices et services municipaux

La municipalité continue de prioriser le service en ligne et la distanciation. Vous pouvez communiquer avec la municipalité au 450 226-3117 ou info@lac-des-seize-iles.com

Les édifices municipaux sont fermés au public mais le personnel de la municipalité poursuit ses activités et traite vos demandes dans les heures régulières, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 00.

Les activités se déroulant dans les édifices municipaux (réunions, cours, ateliers, conférences, etc.), de même que les cours offerts au 47, rue de l'église, sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Service à l'hôtel de ville (47, rue de l'église, Lac-des-Seize-Îles)

Bien que la municipalité priorise le service en ligne, les citoyens qui doivent se présenter, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville devront suivre les règles suivantes :

- A) Faire la file à l'extérieur en respectant la distanciation de 2 mètres dans l'espace dédié à cet effet;
- B) Attendre qu'une ressource vienne ouvrir la porte avant d'accéder à l'intérieur ou qu'un employé municipal autorise l'entrée à l'hôtel de ville;
- C) Se désinfecter les mains à l'entrée à l'aide de la distributrice de gel désinfectant;
- D) Être patient et courtois.

Il est à noter que les mesures mises en place peuvent être modifiées sans préavis en fonction des directives de la Direction de la santé publique ou de la municipalité.